

**A l'appel national de la FERC-CGT, du
SGEN-CFDT, de l'UNSA-Education,
et de la FSU,
avec le soutien de la FCPE,
Grève le mardi 27 septembre**

**Rassemblement à 10h30 à la Bourse
Place de la Mairie à Tarbe**

Habillez-vous de noir et apportez de quoi faire du bruit!

La FSU propose un apéritif festif après la manif!

P

PRESSE

DISTRIBUÉ PAR

LA POSTE 

BULLETIN INFOS

n° 32

Editorial

Défendons la profession, renforçons le SNES !

Notre syndicat se porte bien. Le SNES syndique un bon quart du millier de collègues en exercice dans les collèges et lycées G.T. du département, ce qui l'installe, et de très loin, comme le premier syndicat du second degré. Le rapport de forces que seule l'adhésion des collègues nous permet ainsi d'instaurer est sensible chaque fois que l'on s'adresse à un supérieur hiérarchique, du chef d'établissement au Recteur. Il n'est pas faux de dire qu'une requête présentée par le SNES n'a pas le même poids que lorsqu'elle est portée par un autre syndicat. Se syndiquer, appeler –avec tact !- nos collègues à en faire autant, c'est renforcer le moyen de combattre le plus sûrement les dérèglementations.

En outre l'influence de notre syndicat va bien au-delà de ses propres syndiqués. Depuis des années maintenant, à l'occasion de toutes les élections professionnelles, c'est-à-dire lorsque tous les collègues votent sous le contrôle de l'Administration, comme ce sera le cas à compter du 13 octobre prochain, le SNES, seul ou dans le cadre de la FSU, remporte dans le second degré une majorité absolue de suffrages, et ce avec une participation au vote qui, une fois encore, tranche avec l'abstentionnisme qui est de règle dans la plupart des professions.

Est-ce à dire que tout va pour le mieux ? Certes pas. Les attaques violentes que nous subissons ces dernières années portent gravement atteinte à nos statuts, nous ne sommes pas parvenus à enrayer la baisse de notre pouvoir d'achat, et les recrutements ont amorcé une crise qui s'annonce sévère. Nous voyons tous à notre corps défendant la qualité de l'enseignement que nous dispensons se dégrader. Il importe plus que jamais de nous renforcer, en attirant vers nos idées un nombre accru de collègues, et en appelant à voter pour les listes SNES et FSU aux élections à venir.

Nous savons tous cependant que nous ne gagnerons rien seuls, c'est la raison pour laquelle systématiquement nous appelons à l'union sur des bases claires, attitude à laquelle la profession est particulièrement sensible. Grâce à l'obstination de la FSU, et en son sein à celle du SNES, nous avons obtenu que la FERC-CGT, le SGEN-CFDT, l'UNSA Education se joignent à nous pour une grève inter-fédérale le 27 septembre. Contestant la politique d'austérité au nom d'une réduction prioritaire des déficits publics annoncée le 24 août, nous demandons tous l'arrêt des suppressions d'emplois, et un budget qui permette la réussite de tous les élèves. Pour le SNES, au-delà de cet objectif, il s'agit de combattre tout ce qui porte atteinte à notre profession et appauvrit l'enseignement que nous dispensons.

Alors une fois encore nous appelons nos collègues, au nom de la défense de l'Education et de ses métiers, à se mettre massivement en grève le 27 septembre. Nous avons le soutien de la FCPE. Il ne fait aucun doute qu'à 15 jours d'élections professionnelles installant de nouvelles règles de dialogue social, et à la veille d'une année civile qui connaîtra une échéance politique capitale, une grève dans un secteur qui, au dire des français, est au deuxième rang de leurs préoccupations, sera particulièrement surveillée.

Yves Bordedebat

SOMMAIRE :

- Page 1: Editorial
- Page 2: Subventions. C.T.P.D
- Page 3: . LPC. Etat du SNES
- Page 4: Permanences SNES
AED. CPE

S
E
C
T
I
O
N

D
E
P
A
R
T
E
M
E
N
T
A
L
E

D
E
S

H
A
U
T
E
S

P
Y
R
E
N
E
E
S

D
U

S
N
E
S

SNES - 65

École J-Ferry 5 Rue A-Breyer
65 000 TARBES
Tél. 05 62 34 38 24
Fax 05 62 34 37 99
Courriel:
snes65@toulouse.snes.edu

Directeur de la publication:

Josette Dupuy
CPPAP: n°0913 S 08025
ISSN : n°1956-2179
Imprimé au Siège
Trimestriel - Prix 1,50 €

Bulletin n°32 de septembre 2011

Un petit tour au jardin Massey ?

On connaît le nombre de suppressions de postes de cette rentrée et son cortège de classes dépassant les 30 élèves, d'heures supplémentaires pour toutes et tous, de disparition de certaines options, de mise à mal du lycée, des débats autour des programmes de SVT... Mais manque à l'appel ce qui constitue une part du nerf de la guerre : les budgets des établissements. A chaque printemps tombe la sentence des subventions de l'Etat pour les lignes budgétaires concernant « la vie de l'élève ».

D'une part **la ligne Comité d'Education à la santé et à la citoyenneté** permettant de financer toutes les actions engagées par cette instance, par exemple une journée contre le Sida, la venue d'intervenants extérieurs en éducation à la sexualité, la venue d'une troupe de théâtre sur le thème des addictions, une campagne sur les violences faites aux femmes. D'autre part **la ligne animation éducative** qui peut permettre de financer la venue d'une intervenante en danse, musique, photographie, financer le journal des élèves, aller au théâtre. En fin, **la ligne fonds de vie lycéen ou collégien** permettant notamment de financer les formations de délégués (et le matériel de vote pour les conseils de vie lycéenne en lycée général et professionnel).

Chaque année, c'étaient trois subventions, certes peu épaisses mais pouvant avoisiner les 300 euros, que l'on pouvait espérer. Évidemment, cette part maigrissait à vue d'oeil mais existait, ou au moins permettait de financer quelques activités et animations pour les élèves de nos établissements. Cette année, les chiffres sont tombés par mail... et nous de notre chaise.

Pour exemple, dans un lycée tarbais de plus de 400 élèves, la subvention a été de 97 Euros pour les TROIS lignes. 97 euros donc pour financer sur une année scolaire deux ateliers musique et danse, des sorties au Parvis Méridien, les bus pour transporter les élèves (au minimum 100 euros pour un aller retour au Théâtre ou au cinéma) une formation de délégués, des ateliers de prévention, du matériel pédagogique comme supports d'activités... la liste est encore trop longue. Elle ne le sera plus cette année. L'accès à la culture pourtant avancée par Sarkozy lors de son discours de présentation de la réforme du lycée n'aura pas lieu. Avec 97 euros pour ces trois lignes, à Tarbes, pour un établissement de plus de 400 élèves, il sera seulement possible de faire monter 52 élèves dans un bus et de les promener une heure au jardin Massey, sans tour de petit train cela va sans dire. Il est vrai qu'à 16 ans, la musique, le théâtre, la formation citoyenne à sa fonction d'élue, c'est surfait...

Adieu projets culturels et citoyen, vive l'école de la république pour personne, qui encore une fois ne se donne pas les moyens de créer de l'égalité entre les élèves. Sans possibilité de financer la venue d'associations dans nos établissements, ce sont des centaines d'action ayant pourtant prouvé leur attractivité qui s'arrêteront dans notre département.

Alors le 27 Septembre, c'est aussi pour cela que nous serons en grève.

Ingrid Darroman

Quelques échos du CTPD du 13 septembre 2011.

Une dégradation continue

Comme chaque année, le CTPD de rentrée est l'occasion de proposer une photographie du département, et on ne peut hélas pas dire que son portrait scolaire s'améliore !

Rappelons tout d'abord que nous perdons, en lycées généraux et technologiques, 14 postes sur les 32 postes fermés cette rentrée dans notre académie. Or les effectifs des élèves croissent dans le 65 de 100 unités en collèges et de 33 en lycées. Les classes sont donc particulièrement chargées, et 30 élèves par division en collèges n'est plus un tabou administratif. Cette situation se rencontre dans de très nombreux établissements, même si les moyennes font apparaître une situation plus « raisonnable » : ainsi au collège Victor-Hugo, la moyenne des divisions de 3^{ème} est à 27 (ce qui est déjà inadmissible !) mais l'obligation de mettre en place la classe CHAM (musique) fait que 5 divisions sur 6 accueillent de 28 à 30 élèves... Pour diverses raisons, cette situation se retrouve un peu partout. On peut citer au hit parade des établissements surchargés les collèges de Bagnères, Lourdes, Tournay, Vic, Victor-Hugo, ce qui ne signifie pas que les autres soient épargnés... Quant aux lycées, leur situation illustre les méfaits de la réforme que nous dénonçons : secondes et premières entre 30 et 35 élèves, avec en outre des regroupements pédagogiques parfois aberrants en 1^{ère}.

Des enseignants maltraités.

Dans cette déroute, nous ne sommes pas épargnés. Les postes sur deux, trois, voire quatre établissements se multiplient (rappelons que hors commune non limitrophe, ils sont illégaux). Il y a 65 équivalents temps-pleins en HSA dans les collèges et lycées G.T (soit plus que l'ensemble des postes du collège Victor-Hugo, qui compte 778 élèves...) et 90 si on intègre les LEP.

Les élus SNES au CTPD

Malheureux TZR!

Arrêtés d'affectation ne correspondant pas à leur service effectif, affectation sur 4 établissements, classe en maths 3^{ème} quand on enseigne la physique-chimie, classes partagées en français sans possibilité de concertation avec le collègue, convocation par téléphone et menaces des chefs d'établissement contre ceux qui osent demander le respect de leurs droits: on pourrait hélas allonger le florilège des maltraitances infligées aux TZR.

Mais la palme revient à une collègue d'occitan en poste sur trois établissements et notamment expédiée pour deux heures de complément de service dans un département limitrophe, à 100km de chez elle par des routes malcommodes. Trois heures de route pour deux heures de cours!

Nous sommes intervenus depuis la rentrée auprès de l'IA et du Recteur pour de nombreux collèges. Faites-nous connaître votre situation.

Pierre Kenesi

Le Livret Personnel de Compétences : offensive idéologique et aberration pédagogique

Parmi les innombrables attaques fomentées depuis des années par le gouvernement en place et ses prédécesseurs, le LPC est certainement la plus dévastatrice idéologiquement, et paradoxalement une des plus discrètes. Sarkozy et sa bande jouent en effet sur du velours, puisque ce sujet complexe, qui implique réflexion pédagogique et politique de fond, et qui ne peut donc être résumé en quelques formules simplificatrices, n'intéresse pas les médias. Essayons d'y voir un peu plus clair.

Il est facile de remonter à son origine : les préconisations de l'OCDE, qui elles-mêmes suivent docilement les injonctions du patronat, en quête de « flexibilité » et d' « adaptabilité ». En clair, les patrons veulent que l'école leur fournisse des employés dont le comportement soit déjà formaté, au lieu de former des citoyens autonomes et émancipés. Or, la liste des compétences fournies aux établissements du second degré est un décalque à peine maquillé du document de l'OCDE. On y trouve donc, en lieu et place des connaissances et des méthodes qui constituaient le cœur de nos missions, des « items » dont l'évaluation ne peut relever que de la plus pure subjectivité, renforcée par le flou qui caractérise la mise en place du dispositif. La spécificité des disciplines disparaît, nos compétences professionnelles sont diluées, voire niées puisqu'à tout moment le chef d'établissement peut modifier le travail des enseignants. Quant à l'équité de traitement des élèves d'un collège à l'autre, n'y pensons même pas, évidemment.

Tout cela est enrobé d'un discours lénifiant et hypocrite, qui avance que les notes sont trop dévalorisantes - ce qui peut être entendu, et surtout porté au débat - et que les compétences constitueraient à cet égard une panacée : quelle escroquerie intellectuelle ! En quoi un « non acquis » est-il plus gratifiant qu'un 03/20 ? Le bricolage qui préside à la mise en place du B2I et l'arbitraire maintes fois dénoncé de la certification A2, mettent la puce à l'oreille, car tous deux ont été des chevaux de Troie, comme la note de vie scolaire, qui entretient la confusion entre travail scolaire et comportement. En outre, qui s'est déjà penché sur les items ne peut que constater la baisse du niveau d'exigence induite par de telles évaluations.

Nous devons donc poursuivre et surtout amplifier notre refus, et y travailler avec les parents d'élèves : des équivalents du LCP ont en effet déjà été mis en oeuvre ailleurs, et mis en échec. En Suisse, ce sont les parents qui, ne comprenant plus rien aux résultats de leurs enfants, l'ont fait abandonner; au Canada, l'argument déterminant a été l'indéniable baisse de niveau suscitée par cette « innovation »; en Belgique, le refus a été tellement massif que rien n'a pu être concrètement réalisé.

Des batailles ont été remportées par les ennemis de l'école républicaine, mais nous disposons de tant d'arguments que nous nous devons de mener le combat face à cette attaque contre nos missions et nos principes, au nom des plus vulnérables socialement, qui en feront fatalement les frais, et au nom de notre dignité d'enseignants, qui refusons de devenir des fournisseurs de main-d'oeuvre docile.

Laurent Rougé

Le SNES dans les Hautes-Pyrénées : état des lieux

Un collègue sur quatre adhère au SNES!

En mai 2011, sur 401 personnes dont nous avons les coordonnées, 279 étaient des syndiqués en activité et 65 des retraités, soit un total de 344 personnes (125 hommes, 219 femmes) à jour de leur cotisation. 145 syndiqués étaient affectés en collège et 133 en lycée, en poste fixe ou en tant que TZR.

Ces chiffres sont relativement stables d'une année sur l'autre, même si nous manquons de données dans le temps. De plus ils ne représentent qu'un instantané de la syndicalisation au SNES dans le 65. En effet, la date d'anniversaire de renouvellement d'adhésion d'un syndiqué n'étant pas forcément en début d'année scolaire, ces chiffres augmentent tout au long de l'année.

Cependant, même s'il est difficile de tirer des conclusions définitives, nous pouvons observer que pour environ un millier de professeurs du Second Degré en postes dans les Hautes-Pyrénées, le taux de syndicalisation est considérable pour le seul SNES, et que le nombre de syndiqués de longue date est suffisamment important pour envisager une action syndicale forte et efficace, mais aussi pérenne. Il ne s'agit pas pour autant de tomber dans l'autosatisfaction. Essayons encore de nous renforcer, car nous avons encore beaucoup de défis à relever.

Pourquoi se syndiquer ou se resyndiquer ?

Nous pourrions reprendre des arguments légitimement listés dans d'autres publications syndicales.

Entre autres, être syndiqué, c'est ...

- bénéficier de la défense de ses droits.
 - avoir accès à des sources d'informations riches et complètes (sites internet, revues syndicales, brochures thématiques, communication par courrier électronique, interlocuteurs locaux, départementaux, académiques ou nationaux, ...), informations indépendantes par leur contenu et leur financement.
 - apporter une réflexion globale sur notre métier et sur le système éducatif.
 - participer à un effort collectif qui profite à chacun.
- Ce dernier point est parfois difficile à faire comprendre aujourd'hui. En effet, des mots individu et solidarité, lequel est le plus valorisé dans la société d'aujourd'hui ?

N.B. : Nous rencontrons des difficultés d'ordre technique quand les informations personnelles que vous avez communiquées au SNES sont inexactes. Par exemple, une adresse électronique obsolète ou mal saisie peut avoir des conséquences aussi nombreuses qu'inattendues. Non seulement vous pouvez ne pas recevoir les courriels syndicaux, mais en plus votre adresse risque d'en bloquer plusieurs dizaines d'autres au niveau départemental ! Aussi, pour améliorer le service rendu, il est très important que vous vérifiez avec soin l'exactitude des informations personnelles dont dispose le SNES (voir le site national www.snes.edu, rubrique Espace Adhérents, paragraphe Ma situation syndicale Fiche personnelle à actualiser). Par sécurité, vous pouvez doubler cela d'un envoi de courriel au S3 (à s3tou@snes.edu ou mieux à tresorerie@toulouse.snes.edu)

Marc Poulou

Permanences au local de la section départementale du SNES

(année scolaire 2011-2012)



SNES 65

Ecole Jules Ferry 5 rue André Breyer 65000 Tarbes

☎ : 05 62 34 38 24

Courriel : snes65@toulouse.snes.edu

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-12h	8h-12h		8h-12h sur rendez-vous	
Yves Bordede- bat	Marc Poulou		Yves Bordedebat	
10h30-14h30				
Pierre Kenesi				
	14h-17h	14h-18h	14h-17h	
	Laurent Rou- gé	Yves Borde- debat	Laurent Rougé	16h30-18h
		Pierre Kenesi		Yves Bordedebat

LE SNES ET LE SNUIPP ORGANISENT CONJOINTEMENT UN STAGE SUR LE LIVRET PERSONNEL DE COMPETENCES EN NOVEMBRE AU SIEGE DU LOCAL 5 RUE ANDRE BRAYER.

Vous recevrez par mail les informations et modalités d'inscription .

Situation des contrats aidés

IL y a à la rentrée 2011 156 contrats dans le département. L'Etat a pris la décision de les remplacer peu à peu par des assistants de scolarisation sous contrats publics de 3 ans renouvelables une fois. Les contrats d'assistance administrative aux EPLE ne seront pas renouvelés, et le contingent global va tomber à 84. Des lettres de licenciement vont partir à compter du 30 septembre. Nous demandons à tous de faire soigneusement le point dans leurs établissements et de nous tenir au courant. Pour ce qui est de l'assistance au handicap, il existe un potentiel suffisant dans le département, et l'IA va tenter de faire basculer ceux qui arrivent en fin de contrat sur des contrats d'AED.

Sept postes de CPE vacants à l'issue du mouvement !

Les collèges Massey, Eluard, de Lourdes, d'Argelès, les lycées Lautréamont, Reffye et Duruy auront à cette rentrée comme CPE des contractuels ou des collègues « faisant fonction », le Recteur n'ayant pas attribué au département les dotations nécessaires.

Alors que les moyens en vie scolaire ne cessent de s'appauvrir, on ne peut qu'être stupéfaits de constater que pour notre hiérarchie, un CPE n'a pas besoin de qualification particulière.

Nous avons demandé à l'IA de faire remonter les besoins réels des établissements.

Adresses utiles :

- Site national du SNES : www.snes.edu
- Site académique du SNES :
www.toulouse.snes.edu
- Site national de la FSU : www.fsu.org
- Si vous voulez écrire au SNES :
Département : snes65@toulouse.snes.edu

*Notre amie et collègue **Géraldine Ducos-Puharré**, qui milite avec dévouement et compétence au S2 65 depuis de nombreuses années, a donné naissance le 8 septembre à un beau garçon.*

*Nous avons plaisir à souhaiter la bienvenue à **Rafaël**, et ne doutons pas que tous ceux qui ont eu affaire à **Géraldine** ne s'associent à nos vœux.*

Le S2 des Hautes-Pyrénées